

## SERVICE CIVIQUE – PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE D'AGRÉMENT RÉGIONAL 2020-2021 | DRJSCS des Pays de la Loire

La procédure **d'agrément** (et de renouvellement d'agrément) de service civique, **dépendant de l'échelon régional**, se réorganise sous forme de campagnes, dans le but de créer une dynamique collective et une communauté du service civique. Il y aura **trois campagnes dans l'année**, chacune se déclinera en 5 étapes. Elle fera l'objet d'une évaluation conjointe pour en améliorer les modalités si nécessaire.

I. REUNION D'INFORMATION	II. RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL	III. DÉPÔT DU DOSSIER	IV. AVIS	V. FORMATION TUTEUR.TRICE *
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le dispositif : esprit du service civique ; procédures et étapes.</li> <li>- Définir son engagement : Rôle du tuteur, modalités d'accueil, accompagnement pendant la mission</li> <li>- Bilan (en cas de renouvellement).</li> </ul>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des locaux</li> <li>- Si besoin, finaliser l'écriture du projet d'accueil</li> <li>- Si besoin, finaliser la rédaction de la mission</li> <li>- Si besoin, répondre aux questions en suspend.</li> </ul>	<p><b>Objectif</b></p> <p>Date faisant foi (l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour répondre)</p>		<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à l'obligation de formation des tuteurs de volontaires du service civique.</li> <li>- S'approprier le dispositif, se projeter concrètement dans le tutorat-</li> <li>- Partager son expérience, pour les tuteurs ayant déjà accueilli des volontaires.</li> </ul>
<p><b>Public ciblé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels ou bénévoles qui ont l'intention d'accueillir un volontaire du service civique, avec un projet déjà élaboré ou pas – en priorité futur tuteur.trice.</li> <li>- Structures qui renouvellent leur agrément.</li> </ul>	<p><b>Interlocuteur :</b></p> <p>Votre conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (cf. Service civique : qui fait quoi à la DRDJSCS ?)</p>			<p><b>Publics</b></p> <p>Tuteurs et tutrices novices ou expérimentés.</p>
<p><b>Modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers d'analyse de pratique, co-écriture d'outils de tutorat, débat...</li> <li>- Animation : Conseillères d'éducation populaire et assistante administrative en charge du service civique</li> </ul>	<p><b>Modalités</b></p> <p>L'organisme prend rendez-vous auprès de la DR. Temps individualisé sur les lieux de la mission entre le conseiller de la DR, le tuteur et toute autre personne</p>	<p><b>Modalité</b></p> <p>En ligne sur le site de l'agence du service civique</p> <p>Contact en cas de besoin : drdjscs-pdl-service-civique@jscs.gouv.fr</p>	<p><b>Modalité</b></p> <p>Décision envoyée par courrier entre deux et quatre semaines.</p> <p>A réception de l'avis, possibilité de solliciter un RDV.</p>	<p><b>Modalités (formation par la DR)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers, débats...</li> <li>- Animation : Conseillères d'éducation populaire et de jeunesse et assistante administrative en charge du service civique</li> </ul>
<p><b>Dates</b></p> <p>1ère vague : 12/10/20 = accueil janv.-mars</p> <p>2ème vague : 02/02/21 = accueil avril-août</p> <p>3ème vague : 18/05/21 = accueil sept.-déc.</p>	<p><b>Dates (Prise de RDV)</b></p> <p>RDV entre le 2 et le 13 novembre</p> <p>RDV 8-19 février</p> <p>RDV 24 mai-5 juin</p>	<p><b>Dates</b></p> <p>1ère vague : 16 nov. au plus tard</p> <p>2ème vague : 1er mars au plus tard</p> <p>3ème vague : 22 juin au plus tard</p>		<p><b>Dates (pour les formations de la DR)</b></p> <p>1ère vague : :19/01/21</p> <p>2ème vague : 30/03/21</p> <p>3ème vague : 29/06/21</p>
<p><b>Lieu</b></p> <p>Maison de l'administration nouvelle ou partenaire</p>	<p><b>Lieu</b></p> <p>Sur le lieu de mission</p>			<p><b>Lieu</b></p> <p>Maison de l'administration nouvelle ou partenaire</p>

\* Les organismes agréés Ligue de l'enseignement et Unis Cité proposent également d'autres dates de formation – voir dates sur le site de l'agence du service civique